

Séance du jeudi 16 juin 2016

Présents : Jean-Pierre DZIADEK, Michel BODDAERT, Laurence BAREZEELE, Régis DECOUVELAERE, Patrick WAYMEL, Isabelle LOINGEVILLE, Bernadette CAUWEL, Marie-Françoise CARLIER,

Absents : Sylvain MALNOU, Julien HENNON,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 juin 2016 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DZIADEK, Maire. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut légalement délibérer. Monsieur le Maire remercie les membres présents et les invite à étudier l'ordre du jour selon la convocation du 1 juin 2016.

D2016061601: Demande de subvention auprès du département

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les coûts de l'opération de restauration d'urgence et de diagnostic de l'église St Erasme qui s'élève à 111506€ HT. L'église étant classée Monument Historique, la DRAC subventionnera l'opération à hauteur de 50%. Seulement, la conjoncture actuelle nécessite de gros efforts de la part de la commune. Le conseil municipal sollicite le département par une subvention à hauteur de 33451€ soit 30%.

D2016061602 : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une erreur d'imputation et à la dissolution du CCAS, il convient de prendre la décision modificative suivante :

c/1068	+ 13135.72€
c/1068-040	- 13135.72€
c/002	+ 3345.88€

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, la décision modificative n°1.

D2016061603 : Action sociale de la commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la décision de dissolution du CCAS, l'action sociale est désormais gérée par la commune. Le conseil municipal précise que les actions sociales se feront essentiellement sous les formes suivantes à savoir :

- Versement en numéraire au bénéficiaire
- Virement par mandat administratif au bénéficiaire
- Paiement direct des prestataires ou fournisseurs sur présentation de facture.
- Prise en charge des services périscolaires

D2016061604: Demande de subvention sur la répartition du produit des amendes de police de l'année 2015

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, l'acquisition d'un radar pédagogique solaire qui serait installé à l'entrée de l'agglomération Route de Blaringhem afin de faire ralentir la circulation dans la courbe et sécuriser les lieux. Ce projet dont le coût s'élève à 2730 € HT, a la possibilité d'être subventionné par le biais des amendes de police. Le conseil municipal est favorable et autorise M. le Maire à solliciter la subvention sur la répartition du produit des amendes de police de l'année 2015.

La séance a été levée à 22h30. Extrait certifié conforme à l'original.